

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 32 (1903)
Heft: 8

Artikel: Les anormaux
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1039760>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES ANORMAUX

Depuis quelques années, l'éducation des enfants anormaux attire de plus en plus l'attention des hommes d'école, des hygiénistes et des pouvoirs publics. C'est donc avec raison que la Société fribourgeoise d'Education a mis cette question à l'étude pour son assemblée générale de 1903.

Dans cet article, nous ne voudrions pas empiéter sur le rapport qui va être soumis aux délibérations de la prochaine réunion cantonale, nous désirons simplement montrer à nos lecteurs comment cette même question est envisagée à l'heure actuelle dans d'autres pays, notamment en Belgique.

Au point de vue pratique, nous dit M. Tobie Jonckheere, dans l'*Ecole nationale*, on peut diviser les arriérés en deux groupes principaux : 1° ceux qui doivent être admis et traités dans un asile ou dans une colonie : les idiots et les imbéciles ; 2° ceux qui doivent fréquenter une école ou un institut d'enseignement spécial : tels sont les faibles d'esprit qui ne peuvent recevoir l'enseignement dans les écoles ordinaires, et les arriérés qui se trouvent dans un état maladif, sans caractère de gravité.

Pour les soins à donner à ces deux groupes d'anormaux, la Belgique possède neuf asiles et colonies, plus cinq écoles et instituts d'enseignement spécial. Ces organismes, utiles à des degrés divers, sont cependant loin d'être suffisants. Il reste encore bien des arriérés — et c'est le plus grand nombre — qui ne fréquentent aucun établissement.

Il y a là un danger au point de vue social. Les anormaux deviennent des non-valeurs pour la société et ils sont souvent dangereux pour eux-mêmes et pour ceux qui les entourent.

Que faut-il faire ? Il faut créer toute une série d'établissements nouveaux où ces déshérités recevront les soins que leur santé exige et qui leur sont dûs ; car la science et la pédagogie ont établi d'une façon irrécusable la possibilité et l'efficacité d'un traitement rationnel des enfants atteints de débilité mentale.

Dans un « Congrès international de l'assistance des aliénés » tenu à Anvers, en 1902, les problèmes soulevés par l'étude des enfants anormaux firent l'objet de deux rapports intéressants, à la suite desquels les membres du Congrès ont voté une série de vœux, que nous résumons ici :

1° Vu le grand avantage des institutions médico-pédagogiques pour les enfants arriérés, il est désirable que ces institutions se développent et se multiplient partout.

2° Dans ces instituts, l'instruction, en même temps qu'intellec-

tuelle et morale, doit être pratique, technique, manuelle, et être dirigée vers une profession utile.

3° Il est désirable qu'on organise des Comités de patronage pour les anormaux sortis des instituts médico-pédagogiques, avec le but de les suivre dans la vie.

4° Les enfants anormaux des écoles pourront être maintenus dans les internats, si cela est jugé nécessaire.

5° On devrait instituer dans les écoles normales, des cours spéciaux de pédagogie scientifique appliquée au traitement des arriérés.

Ces vœux du « Congrès international » nous montrent que le mouvement en faveur de l'enfance anormale s'accroît de jour en jour et c'est justice, car l'œuvre de l'assistance et de l'éducation de tous ces déshérités de la nature, et quelquefois même de ces victimes du vice, est éminemment charitable et

Et c'est pourquoi, il ne suffirait pas de créer tout un système sociale.

d'écoles, d'asiles et d'instituts spéciaux destinés à ces malheureux ; il est encore nécessaire de pourvoir ces établissements d'un personnel dirigeant capable et dévoué.

Des démarches ont été faites, en Belgique, auprès des autorités scolaires supérieures en vue d'obtenir l'introduction, dans toutes les écoles normales, d'un enseignement spécial rattaché à la psychologie, afin de mettre les aspirants instituteurs en état de concourir plus tard à l'éducation de l'enfance anormale.

Les résolutions se rapportant à l'éducation des enfants arriérés, votées par le Congrès international, ne sont pas restées sans écho. Le dernier vœu, qui visait l'institution dans les écoles normales de cours spéciaux de pédagogie appliquée au traitement des arriérés, vient de recevoir un commencement d'exécution.

A la suite d'une demande faite par la « Société protectrice de l'Enfance anormale », le Collège des bourgmestres et échevins de Bruxelles a décidé de compléter le programme de pédagogie des écoles normales de la ville par l'adjonction des notions et exercices qui se rapportent à l'éducation des enfants arriérés.

On a consacré à cet enseignement une heure par semaine, durant un semestre, dans la quatrième année d'études. C'est M. le D^r Jean Demoor, professeur à l'Université, médecin en chef de l'École d'enseignement spécial de Bruxelles, qui en a été chargé.

D'autre part, le ministre de l'Instruction publique a communiqué le vœu émis par le Congrès d'Anvers aux-médecins professeurs d'hygiène dans les écoles normales de l'Etat, avec invitation d'y satisfaire dans la mesure du possible.

La question des anormaux est à l'ordre du jour dans la plupart des pays civilisés : la Suède, le Danemark, l'Allemagne, la Suisse, l'Italie, etc., ont fondé des établissements, soit pour

l'éducation des élèves, soit pour la formation des maitres qui se consacreront à cet enseignement.

L'Angleterre s'est occupée des classes d'anormaux dans lesquelles se recrutent les futurs délinquants. Le Dr Demoor, dans un travail sur l'enfance criminelle, a exposé les rouages du système en vigueur.

Il y a d'abord l'*Industrial school* pour l'enfant vagabond et indiscipliné. Il séjourne dans cet établissement depuis 6 1/2 h. du matin jusqu'à 8 h. du soir, y jouit d'une vie familiale et s'initie à d'utiles occupations. Sortant de là au bout d'un régime de six à douze mois, l'élève retourne à l'école ordinaire. S'il retombe, on l'envoie à la *Truant school*, où il est retenu isolé. Là, le régime est tel que l'enfant, sans en être dégoûté, ne désire pas le continuer. Au bout de cinq à six mois, il est rendu à la liberté et retourne à l'école ordinaire.

S'il y a récidive, nouveau séjour à la *Truant school*, et s'il n'est pas corrigé encore, il passe dans une maison plus sévère et cette fois, c'est l'internement. Là, il plie de gré ou de force, vit dans le meilleur milieu possible, s'instruit et apprend un métier.

Ces institutions ont amené d'excellents résultats au point de vue social comme au point de vue économique.

Depuis le mois d'avril 1900, des cours spéciaux ont été organisés à Rome afin d'initier les instituteurs au diagnostic des infirmités physiologiques et psychiques, à la classification des différents types, aux méthodes et procédés à suivre pour travailler avec succès à l'éducation des faibles d'esprit.

Un cours de ce genre ne pouvait manquer ni d'intérêt ni d'utilité. C'est souvent par l'étude des maladies et des états anormaux que le physiologue, le médecin et le psychologue parviennent à saisir plus à fond le jeu naturel des organes et des facultés.

Quand la machine humaine se détraque, on peut mieux voir les pièces qui la composent et se faire une idée plus nette de leur fonctionnement. Il va sans dire que cet enseignement destiné aux normaliens doit être confié à des hommes versés dans la connaissance de ces délicats problèmes, et, de préférence à des médecins.

En terminant, nous ferons remarquer que l'on ne doit pas ranger parmi les anormaux les élèves jouissant de la santé mais peu doués au point de vue intellectuel. Ces enfants sont une sorte de bénédiction pour l'école, parce que leur éducation réclame des maitres l'emploi des meilleures méthodes et des procédés les plus efficaces.

D'ailleurs, l'éducation des élèves retardés n'est pas toujours un travail ingrat. Ils peuvent devenir, plus souvent qu'on ne le suppose, des hommes suffisamment capables. En les traitant avec dédain, vous ne manquerez pas de les blesser et de blesser en même temps le cœur de leurs parents. Il faut, au contraire,

encourager les faibles d'esprit, leur reconnaître quelques bons travaux, user à leur égard de procédés avenants et de paroles aimables pour les réjouir et les élever au-dessus d'eux-mêmes.

Consulter sur cette question le *Bulletin pédagogique*, année 1899, p. 82, 97, 122, 217, 242, et année 1900, p. 73, 97 et 150.

J. D.

❖

BILAN GÉOGRAPHIQUE DE L'ANNÉE 1902

(Suite et fin.)

V. EUROPE

Allemagne. — L'empereur Guillaume II, toujours actif, multiplie ses visites à ses frères couronnés, en Angleterre, en Autriche, en Russie, et semble chercher à être au mieux avec tout le monde. Néanmoins, il n'a pas négligé de faire renouveler le traité d'alliance conclu en 1882 avec l'Autriche et l'Italie : alliance purement défensive, qui n'a pas peu contribué depuis vingt ans à maintenir la paix en Europe. La Triplice, d'ailleurs, n'empêche pas chacune des parties de contracter avec d'autres puissances ; à preuve le traité de commerce italien-français, qui a renoué les bonnes relations entre les deux puissances latines. C'est ainsi encore que le roi d'Italie, passant par Vienne et Berlin, est allé visiter le Czar à Pétersbourg et y parler apparemment de choses plus ou moins secrètes. Par réciprocité, le Czar s'est rencontré avec l'empereur d'Allemagne ; l'an prochain, tous deux verront à Rome le roi Humbert et sans doute aussi Léon XIII. Ce sera la meilleure marque que les dissentiments politiques s'effacent de plus en plus, sinon sincèrement, du moins par diplomatie.

Autriche-Hongrie. — L'âge et la santé du vieil empereur et roi François-Joseph ont de nouveau soulevé la question de sa succession, voire même du partage de ses Etats au profit des trois pays frontières. Ce sont là des calculs fantaisistes, espérons-le. Il est vrai que la rivalité intérieure ou les dissentiments des Allemands, des Tchèques, des Hongrois, sont de nature à causer quelque inquiétude ; mais il y a lieu de croire que les Hongrois, les Tchèques, les Galiciens, les Croates et même les Allemands les plus prussophiles n'accepteraient pas de changer de maîtres. La monarchie austro-hongroise, telle qu'elle est constituée, date d'assez loin pour croire qu'elle est nécessaire à l'équilibre européen pour longtemps encore.